

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0034767

14/6/26

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4373

Société : R.A.M.

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : CHAABI Abdeklmajid

Date de naissance : 03-04-1956

Adresse : 6 RUE ABDELOMAR EL HARRIT R.D. WALLI 12

CASA

Tél. : 05 22 80 72 75

Total des frais engagés : 1000 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Itham CHAH
Médecine Générale
Av. 2 Mars, 3 Rue Abdesslam Khattabi
Casablanca - Tél: 05 22 28 34 88

Date de consultation : 04/02/2023

Nom et prénom du malade : BENAIIM Najat Age: 1961

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

HTA - Diabète, Bouchichia

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :



En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

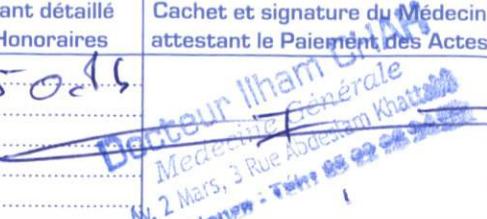
Fait à : CASABLANCA

Le : 08/02/2023

Signature de l'adhérent(e) :

15

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
04/02/2023	1c	1	15000	 Docteur Ilham Khattabi Médecin Général N. 2 Mars, 3 Rue Abdessamad Khattabi Casablanca - Tél: 0522 99 00 12

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Pharmacie CHABBI Mme CHABBI K. Rue Nouhass EL Nahoui, Maroc Tel: 0522 99 00 12 - Casablanca 092018118	01/02/23	7031 00

ANALYSES - RADIOPHOTOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

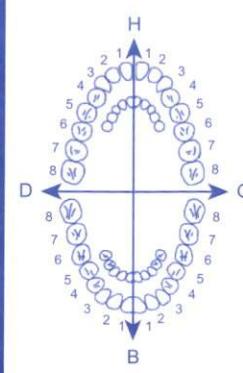
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
	00000000	00000000
	35533411	11433553
G		
B		

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



BOU NAIYE Najat

Ordonnance

Casablanca, Le 06/08/2023

151,60 x 3

- Sulical 80 mg 15 → 9 103 - 0.5

45,00 x 1

23,90 x 2

- Glucophage 850 mg

22,90 x 3

- Rino 3 ml cinq fois

15 x 2

- Liporodol 19.25

22,90 x 1

- Badolol 100 mg 500 ml

36,00 x 3

- Kofred 20 mg 100 ml

26,00 x 1

- Jiflax 100 ml

Pharmacie
Minaciel
Rue
Mme
CHAH
El
Nabi
Khalil
Casablanca

Docteur Ilham CHAH
Medecine Générale
Av. 2 Mars, 3 Rue Abdesslam Khatabi
Casablanca - Tél: 05 22 28 34 52

3, Rue Abdesslam EL Khatabi, AV.2 Mars 1^{er} Etage N° 2 - Casablanca

الهاتف : 06 61 46 84 49 / المستعجلات : 05 22 28 34 52

زنقة عبد السلام الخطابي شارع 2 مارس الطابق الأول, رقم 2 - الدار البيضاء

SULIAT® 80 mg / 5 mg
28 comprimés pelliculés
6 118000 072379

151,60

SULIAT® 80 mg / 5 mg
28 comprimés pelliculés
6 118000 072379

151,60

28
SULIAT® 80 mg / 5 mg
28 comprimés pelliculés
6 118000 072379

151,60

Glucophage® 850 mg
60 Comprimés pelliculés
6 118000 080640

Glucophage® 850 mg
60 Comprimés pelliculés
6 118000 080640

Glucophage® 850 mg
30 Comprimés pelliculés
6 118000 080633

43,90

Glucophage® 850 mg
30 Comprimés pelliculés
6 118000 080633

LOT 221260
EXP 09/2027
PPV 23.90DH

LOT : 5111
UT. AV : 11-24
P.P.V : 36 DH 40

9 118000 090762
Rimelatene® boîte de 10 sachets
⊗

21,70

Doliprane® 1000 mg
PARACÉTAMOL
10 comprimés
6 118000 040972

PPV:14DH00
PER:10/25
LOT:L3445

Doliprane® 1000 mg
PARACÉTAMOL
10 comprimés
6 118000 040972

PPV:14DH00
PER:10/25
LOT:L3606

bronchokod
sans sucre
Adultes

LOT:1170
PER:09/24
PPV:22,90DH